



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/03/18

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 mars 2018**  
**D-2018/108**

***Aujourd'hui 26 mars 2018, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Suspension de séance de 19h24 à 19h33

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,  
*Madame Ana Maria TORRES présente jusqu'à 16h55*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Cécile MIGLIORE

## **Egalité et Citoyenneté. Nuit citoyenne et Appel à projet citoyen. Information.**

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Bordeaux encourage la promotion d'une politique transversale en direction des acteurs qui agissent en faveur de l'égalité et de la citoyenneté.

Bordeaux souhaite s'associer à l'évènement du « Printemps Citoyen » et organiser la première édition de la « Nuit Citoyenne », le 28 mars 2018.

Le 28 mars, partout dans Bordeaux, toutes les citoyennes et tous les citoyens seront invités à débattre sur ce qui permet de « Faire ville ensemble ». Parce que le débat citoyen est au cœur de notre démocratie, la « Nuit Citoyenne » est l'occasion de se rencontrer et d'exprimer ses idées, avec la possibilité de voir ces dernières se transformer en réalisations concrètes. Les lieux de débats existants et les lieux de convivialité sont incités à accueillir les événements organisés, avec l'aide d'une plateforme collaborative numérique créée à cet effet ([bordeaux.nuitcitoyenne.fr](http://bordeaux.nuitcitoyenne.fr)). Bordeaux, ville citoyenne et fraternelle, entend donner une pleine visibilité à la démarche participative et à toutes celles et ceux qui « font la ville » à l'occasion de ce grand événement.

Ainsi, toute personne ou association souhaitant s'impliquer pourra proposer et organiser une rencontre sur le territoire bordelais.

A l'échelon national, les contributions issues des diverses rencontres organisées au cours du Printemps Citoyen seront restituées lors de sa clôture le 12 avril 2018.

Au niveau local, un appel à projet dont les modalités sont décrites dans le règlement de participation joint en annexe de la présente délibération, permettra la réalisation de certaines idées qui auront émergé lors de ces rencontres.

Les projets recevables feront l'objet d'ateliers de co-construction avec les services municipaux. Les projets co-construits seront présentés par leurs promoteurs en juillet prochain à l'Hôtel de Ville à l'occasion d'une soirée publique dédiée, lors de laquelle les participants pourront voter. Les présentations seront ensuite mises en ligne sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr) et un vote en ligne sera organisé. Chacun des votes, en ligne et en mairie, comptera pour la moitié du résultat final. Les projets ayant obtenu le plus de voix seront soutenus, pour un montant maximum de 20 000 euros au total, après approbation en Conseil municipal de septembre 2018.

Le dispositif global fera l'objet d'une évaluation quantitative (nombre de participants, nombre de projets présentés...) et qualitative (taux de réalisation des projets, taux de satisfaction des participants...) qui seront présentées lors du Conseil municipal de février 2019 et permettront de définir les orientations de la prochaine « Nuit Citoyenne » et, le cas échéant, de réajuster le dispositif.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mars 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Marik FETOUH**



## **Appel à projet citoyen**

### **« A vos projets Citoyens ! »**

#### **Règlement de participation**

L'appel à projet citoyen s'inscrit en prolongation de la nuit citoyenne du 28 mars 2018.  
Il permet à tous de proposer la mise en œuvre d'une idée qui aurait émergé lors des débats de cette nuit citoyenne.  
L'objectif de cet appel à projet est d'incarner le débat public en donnant à toutes et tous la possibilité d'expérimenter, d'innover, et de proposer des solutions nouvelles pour « Faire ville ensemble ».  
Un budget global de 20 000 euros est affecté à cette action.

#### **Article 1 : Calendrier de l'appel à projet**

1er mai 2018 - 12h	Remise des fiches projets, disponibles sur la plateforme numérique <a href="http://bordeaux.nuitcitoyenne.fr">bordeaux.nuitcitoyenne.fr</a> (à renvoyer aux services de la ville) ainsi que sur le site <a href="http://bordeaux.fr">bordeaux.fr</a>
A partir du 09 mai 2018	Première sélection par un comité paritaire
Mai et juin 2018	Ateliers de co-construction avec les promoteurs des projets et les services municipaux concernés (1 atelier par projet)
Début juillet 2018	Présentation publique des projets réalisables
Juillet 2018	Vote citoyen
Septembre 2018	Approbation en conseil municipal

#### **Article 2 : Participants**

Toutes les bordelaises et tous les bordelais (citoyen, association, entreprise, ...), sans condition d'âge, peuvent soumettre un projet.



### **Article 3 : Domaines concernés**

Le projet devra s'inscrire dans la perspective de « Faire ville ensemble » et être créateur de lien social.

Il portera sur les domaines suivant :

- éducation
- solidarité
- culture
- cadre de vie
- vivre ensemble
- environnement

### **Article 4 : Eligibilité d'un projet**

Pour être éligible, le projet devra être réalisable techniquement et relever des champs de compétence de la ville.

Le projet doit en outre concourir au thème « Faire ville ensemble », et présenter un intérêt général. Son coût maximum doit être de 10 000 euros.

Un comité paritaire, composé à parité d'organiseurs des débats de la nuit citoyenne et d'agents de la ville, sera réuni sous la forme d'un jury pour examiner les idées soumises.

Le comité paritaire se prononcera sur la faisabilité des projets et en retiendra au maximum cinq.

### **Article 5 : Elaboration d'un projet**

Les projets retenus par le comité paritaire feront ensuite l'objet d'ateliers de co-construction, co-pilotés par le promoteur du projet à l'origine de l'idée et un agent de la ville référent (1 atelier par projet).

Toutes les citoyennes et tous les citoyens seront invités à participer à ces ateliers publics, qui se dérouleront entre le mois de mai et celui de juin.

### **Article 6 : Vote citoyen**

Les projets co-construits seront présentés par leurs promoteurs à l'Hôtel de ville lors d'une soirée publique dédiée, à l'occasion de laquelle les participants pourront voter.

Les présentations seront ensuite mises en ligne sur bordeaux.fr et un vote en ligne sera organisé.

La phase de vote sera décomposée en deux parties :

- 50% de votes directs lors de la présentation publique des projets
- 50% de votes par internet sur la plateforme numérique

Les votants devront tenir compte des critères d'attribution suivants :

- adéquation avec les compétences de la ville
- intérêt général
- nombre de personnes bénéficiaires
- faisabilité juridique, technique et financière
- coût de réalisation (inférieur à 10 000 euros)
- inscription dans une démarche de développement durable (environnementale, sociétale et économique)
- caractère innovant



## **Article 7 : La mise en œuvre des projets**

Les projets retenus seront proposés l'approbation du conseil municipal de septembre 2018.

## **Article 8 : Evaluation de la démarche**

Chaque projet fera l'objet d'une évaluation spécifique.

Le dispositif global sera évalué sur la base de critères :

- quantitatifs : nombre de participants, nombre de projets présentés...
- qualitatifs : taux de réalisation des projets, taux de satisfaction des participants...

Les évaluations seront présentées lors du Conseil municipal de février 2019 et permettront de définir les orientations de la prochaine Nuit Citoyenne et, le cas échéant, de réajuster le dispositif.